

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 49
DATE DE LA CONVOCATION	22/01/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	05/02/2026

OBJET :

Répartition d'une part du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD), entre notre EPCI et ses communes membres

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Franck LAGIER , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Béatrice CRUZ , M. Loïc BOIVIN
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Gérald BORDIGA procuration à M. Jean-Baptiste AILLAUD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Joël REYNIER, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Absent(s) :

M. Michel GAY-PARA, Mme Laurence ALLIX, M. Frédéric LOUCHE, M. Cédryc AUGUSTE, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Catherine ASSO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD) a été introduite par la loi de Finances 2024. Cette taxe est principalement allouée aux communes et aux intercommunalités.

Le décret n°2025-964 définit comment cette taxe est partagée entre ces différentes entités pour financer l'entretien et la gestion des routes.

Il précise que les EPCI à fiscalité propre auxquels les communes n'ont pas transféré la totalité de la compétence voirie reversent à leurs communes membres une partie du produit qu'ils ont perçu.

Par délibération du 8 novembre 2018, notre collectivité a acté le fait que « *notre Communauté d'Agglomération n'exercera la compétence voirie que pour les voies de desserte des zones d'activités intercommunales* ».

Dans ce contexte, notre EPCI a reçu **31 567 €** de TEITLD qu'il convient donc de répartir en fonction des longueurs de voirie (répertoriées par l'IGN) dont la commune ou l'EPCI gère l'entretien.

Il convient de préciser que les voies mixtes des zones d'activités, qui sont financés à hauteur de 20 % par les communes ont été prises en compte.

Le linéaire de voirie en kilomètres recensé par l'IGN est le suivant :

Commune	Gestion communale	Gestion intercommunale	TOTAL
BARCILLONNETTE	5,166	0	5,166
CHATEAUVIEUX	14,803	1,389	16,192
CLARET	16,505	0	16,505
CURBANS	22,508	0	22,508
ESPARRON	3,2	0	3,2
FOUILLOUSE	8,457	0	8,457
GAP	336,358	8,23	344,588
JARJAYES	19,906	0	19,906
LA FREISSINOUSE	20,135	0	20,135
LA SAULCE	25,314	1,676	26,99
LARDIER-VALENCA	19,691	0,479	20,17
LETTRET	6,331	0	6,331
NEFFES	23,885	0	23,885
PELLEAUTIER	25,181	0	25,181
SIGOYER	21,237	0	21,237
TALLARD	30,861	0	30,861
VITROLLES	12,456	0	12,456
	611,994	11,774	623,768

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Compte tenu de ces éléments, la répartition de la TEITLD entre l'ensemble des collectivités est la suivante :

Collectivité	Pourcentage	Montant
Commune de BARCILLONNETTE	0,83%	261,44 €
Commune de CHATEAUVIEUX	2,37%	749,13 €
Commune de CLARET	2,65%	835,27 €
Commune de CURBANS	3,61%	1 139,06 €
Commune de ESPARRON	0,51%	161,94 €
Commune de FOUILLOUSE	1,36%	427,98 €
Commune de GAP	53,92%	17 022,05 €
Commune de JARJAYES	3,19%	1 007,38 €
Commune de LA FREISSINOISE	3,23%	1 018,97 €
Commune de LA SAULCE	4,06%	1 281,06 €
Commune de LARDIER-VALENCA	3,16%	996,50 €
Commune de LETTRET	1,01%	320,39 €
Commune de NEFFES	3,83%	1 208,75 €
Commune de PELLEAUTIER	4,04%	1 274,33 €
Commune de SIGOYER	3,40%	1 074,74 €
Commune de TALLARD	4,95%	1 561,78 €
Commune de VITROLLES	2,00%	630,36 €
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	1,89%	595,85 €
	100,00%	31 567,00 €

Décision :

Il est proposé aujourd'hui, sur l'avis favorable de la Commission Développement Économique, Finances et Ressources Humaines réunie le 19 janvier 2026:

Article unique : de répartir la Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance tel que précisé dans le tableau ci-dessus.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 54

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Catherine ASSO

Transmis en Préfecture le : - 5 FEV 2026

Affiché ou publié le : - 5 FEV 2026

